



# Le rôle stratégique de la région

## COMPRENDRE

### Contexte et enjeux

*Dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a redéfini les compétences de chaque collectivité.*

Cette loi vient ainsi conforter et renforcer le rôle des régions dans les domaines de l'aménagement du territoire et de développement durable. Le SRADDDT qui était le document d'orientations stratégique de la région en matière d'aménagement du territoire et de développement durable est désormais remplacé par le SRADDET qui possède un caractère prescriptif. D'autre part, hormis en Corse et en Ile de France, les régions doivent désormais directement intégrer les objectifs associés au climat, à l'air et l'énergie du SRCAE au sein de leur SRADDET.

### Objectifs généraux

- 1. Définir des orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.*
- 2. Etablir le cadre de l'action des collectivités en matière d'aménagement du territoire et de transition écologique, énergétique et climatique.*
- 3. Encourager une mobilisation générale et collective pour parvenir à relever les défis de la transition énergétique.*
- 4. Protéger l'environnement en proposant des actions visant une transition énergétique.*

## Glossaire

**Loi NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

**SRADDDT** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable du Territoire

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Énergie

**PREE** : Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique

## Cadre réglementaire

Loi NOTRe du 7 août 2015

Article L 222-2 du Code de l'environnement instaurant le programme régional pour l'efficacité énergétique

Article L4251-1 du code général des collectivités territoriales instaurant les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

## AGIR

### • Stratégie générale

La Région est l'échelon territorial à partir duquel sont définies les grandes orientations stratégiques à mettre en œuvre pour parvenir à favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés et le développement des filières locales. Pour ceci, elle déploie ses ambitions politiques à travers la mise en place de plusieurs outils de planification, dont le SRADDET est le plus haut placé dans la hiérarchie des normes.

### • Outils

- Le SRADDET fixe les objectifs à moyen et long termes en matière d'aménagement du territoire et de développement durable. Il a un rôle prescriptif vis-à-vis des documents de planification et d'urbanisme infrarégionaux (SCoT, PLU, PDU, PCAET...) ce qui signifie que ces documents doivent prendre en compte les objectifs du SRADDET et en être compatibles.

- Le SRCAE : Intégré au SRADDET, le SRCAE est un document qui définit les grandes orientations de la Région pour permettre dans un premier temps, d'atteindre les normes de qualité de l'air puis d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter. Il fixe également des objectifs à atteindre en matière de maîtrise énergétique et de développement des énergies renouvelables.

- Le Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) : Ce programme décline les objectifs de rénovation énergétique fixés par la Région dans ses documents de référence (SRADDET, SRCAE). Il vise à accompagner les territoires dans la transition énergétique en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire.

Ce programme s'attache plus particulièrement à :

- définir un plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique et promouvoir leur mise en réseau afin de proposer un guichet unique pour accompagner et conseiller les particuliers dans leurs projets de rénovation;
- proposer des actions pour la convergence des initiatives publiques et privées en matière de formation des professionnels du bâtiment, en vue d'assurer la présence, en nombre suffisant, de professionnels qualifiés sur l'ensemble du territoire régional ;
- proposer un volet portant sur le financement de la rénovation énergétique des bâtiments.

- Le schéma régional biomasse : Etabli en cohérence avec le SRADDET et le SRCAE, il fixe à l'échelle de la région, les objectifs de développement de l'énergie renouvelable issue de la biomasse et les actions à mettre en œuvre pour favoriser le développement de filières de production locale. Ces objectifs sont déterminés en fonction de la quantité, de la nature et de l'accessibilité des ressources disponibles ainsi que du tissu économique et industriel.

# PORTRAIT D'UNE REGION

## L'EXEMPLE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE : SON ORGANISATION ET SES ACTIONS AU SERVICE D'UNE RESTAURATION DURABLE DU BATI ANCIEN

Le 16 décembre 2019, le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine a adopté son SRADDET qui vient fixer les grandes orientations et objectifs de l'action régionale. Ces objectifs vont constituer la base de travail de la feuille de route « Néo-terra » qui donne pour l'horizon 2030, les grands principes et les ambitions de la Région pour accompagner et accélérer la transition écologique, énergétique et climatique.

Les élus de la région Nouvelle-Aquitaine ont voté une feuille de route régionale « construction durable » pour 2020-2023 qui s'inscrit dans la feuille de route « Néo-terra ». Cette dernière a été construite avec l'ensemble des acteurs du territoire qui interviennent dans le domaine de la construction durable et a fixé les 6 axes de travail suivants :

- Développer les compétences et favoriser le recrutement
- Développer l'économie circulaire dans la filière BTP
- Améliorer l'efficacité énergétique et environnementale dans la construction
- Stimuler l'innovation dans la construction
- Accompagner les entreprises dans la conquête de nouveaux marchés
- Gouvernance partagée de la filière et animation de la feuille de route

Le Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique Nouvelle-Aquitaine a été adopté par les élus régionaux le 29 mai 2020.

### Missions de la Région Nouvelle-Aquitaine

#### 1- Travail partenarial en réseau :

Pour développer ses actions, la Région s'appuie sur les plateformes technologiques spécialistes de la filière (TIPEE, NOBATEK-INEF4), ainsi que sur les organisations professionnelles. Elle travaille en partenariat avec le cluster construction et aménagement durables « Odéys » qui a pour mission d'animer le réseau et d'accompagner les acteurs de la construction et de la réhabilitation durable à l'échelle de la région. Le cluster a développé un outil pédagogique d'accompagnement des porteurs de projets et d'évaluation des bâtiments intitulé DBDNA « Démarche Bâtiments Durables Nouvelle-Aquitaine ». Cet outil est un référentiel d'autoévaluation néo-aquitain qui permet d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvres pour parvenir à réhabiliter de façon durable. Il met à disposition un guide méthodologique et propose une grille d'évaluation du projet de construction ou de réhabilitation qui comprend

plus de 300 critères autour de 7 thématiques. L'une des thématiques est dédiée aux « Ressources et matériaux » et comprend plusieurs critères d'évaluation du projet (minimiser le recours aux matériaux neufs, utilisation des matériaux biosourcés et géosourcés, impact carbone, développement des filières locales, déchets d'activités). Un accompagnateur DBDNA formé à cette démarche par Odéys accompagne le maître d'ouvrage tout au long de son projet pour

faire une évaluation de l'opération en fonction du référentiel DBDNA. Le projet est ensuite soumis à une commission qui lui attribue un niveau (cap, bronze, argent, or).

#### 2/ Label patrimoine «AnticaNova»

La CAPEB, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, développe le label «AnticaNova». Ce label sera décerné aux artisans qui utilisent des matériaux biosourcés dans des projets de réhabilitation du bâti ancien/patrimonial.

#### 3/ Structuration de la filière paille

La Région travaille, en partenariat avec Odéys, l'association Alter Amazone et le réseau Résonnance Paille, autour de la structuration de la filière paille, notamment autour du développement de filière de paille hachée pour l'isolation par l'extérieur. L'objectif est de mettre en réseau l'ensemble des acteurs de la filière paille (production, transformation, construction) et de les sensibiliser sur les atouts de ce matériau dans le domaine de la construction durable, 6 nouveaux organismes ont été accrédités pour des formations pro-pailles et plusieurs cycles de formation ont été réalisés permettant ainsi à 90 professionnels d'obtenir la certification.

#### 4/ La structuration de la filière chanvre engagée

La Région appuie aussi la structuration de la filière chanvre, dans plusieurs domaines (alimentaire, textile et BTP). Une étude a été réalisée en 2018 par KARIBATI et ORIALIS sur les perspectives de développement de la filière chanvre en Nouvelle-Aquitaine.

Il n'y a pas encore d'acteurs en local, mais une réflexion sur la certification est engagée.

De plus en plus d'acteurs, comme les promoteurs et bailleurs, s'intéressent à cette technique pour répondre à la RT 2020 et dans un objectif de développement durable. La Région travaille avec ses partenaires afin d'identifier les acteurs et ensuite favoriser leur structuration, en apportant des aides financières. L'objectif est d'aboutir à une filière structurée et cohérente entre lieu de production, lieu de transformation et marché.

### EN BREF

#### MAITRE D'OUVRAGE

Région Nouvelle-Aquitaine

#### PARTENAIRES

ODEYS, la CAPEB, TIPEE, NOBATEK-INEF4

#### Budget

en 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a engagé 69 millions d'euros d'autorisations budgétaires pour accompagner le déploiement de la feuille de route Néo Terra.

**Les plus :** Mettre en réseau l'ensemble des acteurs d'une filière.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Feuille de route Néo-terra : <https://www.neo-terra.fr/>

Cluster construction et aménagement durable : <http://www.odeys.fr/>

Label « AnticaNova » : <https://www.capeb.fr/actualites/renovation-du-bati-ancien-se-demarquer-avec-anticanova>

SRADDET Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/sraddet-quelle-nouvelle-aquitaine-en-2030>

### CONTACTS

- Sites & Cités remarquables de France : [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)

- Anah : Cveta Kirova, Chargée de mission, Direction de l'expertise et des politiques publiques - [cveta.kirova@anah.gouv.fr](mailto:cveta.kirova@anah.gouv.fr)

### Chiffres clés

120 000 logements par an ayant fait l'objet d'une rénovation thermique dont

- 35 000 à 50 000 rénovations par an permettant de gagner une classe énergétique

- 15 000 à 20 000 rénovations globales par an

PUBLICATION 2022

Rédaction : Sites & Cités, suite à un entretien avec Virginie Thomas, Chargée de Filière Construction Durable, Unité Filières Vertes – Direction Pilotage stratégique et filières de la Région Nouvelle-Aquitaine  
Crédit photo : Ville de la Réole.

